

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

**DÉLIBÉRATION n° 2016/10/25-04**

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 25 octobre 2016, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

**Vu** le Code de l'Education,  
**Vu** les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

**DÉCIDE :**

**OBJET : programme annuel de prévention**

Le conseil d'administration approuve le programme de prévention pour l'année 2016/2017 tel qu'annexé à la présente délibération.

**Cette délibération est adoptée par 31 voix pour et 1 abstention.**

Membres en exercice : 35  
Quorum : 18  
Présents et représentés : 32

Fait à Marseille, le 25 octobre 2016

  
Yvon BERLAND  
Président d'Aix-Marseille Université



## Programme de Prévention 2016/2017

Le programme annuel de prévention des risques de l'université s'inscrit dans le prolongement des orientations stratégiques définies les années précédentes par le MENESR et qui doivent être maintenues et confortées.

Ce programme exprime la volonté d'impulser une véritable amélioration des conditions de travail et de la prévention des risques professionnels pour l'ensemble des personnels, afin de garantir la santé et la sécurité des personnes et d'assurer les conditions de développement du bien-être au travail.

Ce programme annuel s'articule autour des axes définis dans les orientations stratégiques du MENESR pour 2016-2017 :

### Axe 1 - Améliorer le fonctionnement du CHSCT

- Etablir un calendrier prévisionnel annuel des réunions du CHSCT incluant la programmation de la présentation des différents documents règlementaires (bilan annuel sur la santé et la sécurité au travail, bilan des médecins de prévention) et un bilan du programme de formation des membres du CHSCT.

Acteurs : VP délégué à la santé-sécurité au travail

### Axe 2 – Dynamiser le réseau des acteurs de la prévention

#### **2.1 Renforcer le fonctionnement de la médecine de prévention**

- Développer des actions en milieu de travail en lien avec le conseiller de prévention. Les médecins pourront s'appuyer sur le conseiller de prévention pour conduire, sous leur directive, des analyses de situations de travail

Acteurs : médecins de préventions, DHSE

- Conduire un projet permettant l'identification en amont des risques liés à un poste de travail ; mettre en place une procédure permettant au médecin de prévention, dès l'arrivée d'un agent (par recrutement ou mobilité) sur un poste « à risque », de vérifier la compatibilité entre la santé de l'agent et son poste de travail avant l'exposition à certains risques particuliers (agents chimiques dangereux, rayonnements ionisants) ; assurer une traçabilité de l'exposition et un suivi médical adapté, y compris une surveillance post-exposition pour les cancérigènes.

Acteurs : DRH, médecins de préventions, conseillère de prévention

Budget : à définir en fonction de la solution retenue

## Programme de Prévention 2016/2017

- Renforcer le suivi médical des agents sur des postes à risques en initiant le recensement des personnels exposés à des risques particuliers : OGM, rayonnements ionisants, biologiques ou chimiques, animaux, lasers, nanomatériaux et aux facteurs de pénibilités.

Acteurs : médecins de prévention, DRH, conseillère de prévention

### 2.2 Renforcer le fonctionnement du réseau des assistants de prévention

- Etablir un programme de formation continue des assistants de prévention sur la base des référentiels établi par la DGAFP et organiser les formations.

Acteurs : conseillère de prévention

- Renforcer l'animation du réseau des assistants de prévention et PCR en collaboration avec les EPST : organisation de tables rondes et de réunions d'information communes par campus.

Acteurs : Conseillers de prévention des EPST, DHSE

### 2.3 Développer l'information et la formation à la prévention des agents

- Mettre en place des réunions d'informations obligatoires pour les nouveaux personnels en début d'année universitaire.

Acteurs : DHSE, UFR

- Développer un module de e-learning pour l'accueil des nouveaux entrants pour les prises de poste en cours d'année

Acteurs : DRH, conseillère de prévention

Budget : à définir en fonction de la solution retenue

- Rédiger et diffuser largement un livret d'accueil présentant l'organisation et les acteurs de la prévention, les différents risques que l'on peut rencontrer dans l'établissement, les règles de prévention

Acteurs : DHSE

- Diffusion de la politique de prévention des risques professionnels à l'ensemble du personnel et de l'encadrement : centralisation des informations et actions concernant la santé et la sécurité sur un « site » internet dédié "santé, sécurité, bien-être au travail"

Acteurs : Vice-président délégué à la santé-sécurité au travail, direction de la communication, DHSE

## Programme de Prévention 2016/2017

- Rappeler aux chefs de service leurs obligations en matière d'accueil des nouveaux entrants et de leur responsabilité vis-à-vis de la protection de la santé et de la sécurité des personnels placés sous leur autorité : une instruction générale santé-sécurité au travail sera élaborée en lien avec le CHSCT.

Acteurs : Conseillère de prévention

- Renforcer l'animation du réseau des assistants de prévention et PCR en collaboration avec les EPST : organisation de tables rondes communes ou de réunions d'information communes par campus.

Acteurs : Conseillers de prévention des EPST, DHSE

### Axe 3 – Renforcer le pilotage en matière de santé et de sécurité au travail

- Améliorer l'évaluation de l'ensemble du dispositif santé-sécurité au travail en utilisant le document ministériel en attente de parution. Cette auto-évaluation pourrait être réalisée par le conseiller prévention et le secrétaire du CHSCT afin de croiser les regards.

Acteurs : conseillère de prévention – secrétaire du CHSCT

- Intégrer les éléments de la nouvelle enquête santé et sécurité au travail du ministère dans les prochains bilans santé-sécurité.

Acteurs : conseillère de prévention

### Axe 4 - Relancer la réalisation et la mise à jour des documents d'évaluation des risques

- Déployer le logiciel d'évaluation des risques professionnels EVRP dans les unités de travail ayant déjà effectué cette évaluation dans le logiciel « docunic »,

Acteurs : DHSE, assistants de prévention

Budget : 44 000 €

Acteurs : conseiller de prévention

### Axe 5 - Prévenir les risques professionnels

#### 5.1 Prévention des risques psychosociaux.

## Programme de Prévention 2016/2017

- Elaborer un état des lieux puis une analyse des situations de travail pouvant être source de risque psychosociaux qui auront été identifiées au cours de l'état des lieux afin de proposer des mesures correctives.

- Elaboration d'un guide de prévention et des fiches sur la conduite à tenir pour gérer ces situations.

Acteurs : Vice-président délégué à la santé-sécurité au travail, Vice-Président CA, DRH, psychologue du travail, conseillère de prévention

- Prévoir sous réserve de remontées d'information un focus particulier sur les violences et incivilités. Constituer un groupe de travail « Incivilités ».

Acteurs : GT incivilités, Vice-Présidente déléguée à l'Égalité Femmes-Hommes et à la lutte contre les Discriminations,

- Assurer le suivi de l'expertise RPS

Acteurs : Copil

Budget : 75 000 €

### 5.2 Prévention des risques liés aux troubles musculo-squelettiques (TMS)

- Poursuivre la réflexion sur la prévention des troubles musculo-squelettiques chez les agents d'entretien et les services techniques : état des lieux sur la base des données recueillies par les médecins de prévention et l'analyse des accidents de service et maladies professionnelles déclarées ; mise en place d'actions de prévention primaire, secondaire et tertiaire ; étudier les possibilités d'évolutions de carrière pour les catégories concernées

Acteurs : GT personnel d'entretien, DRH

- Conduire des études ergonomiques pour l'analyse des postes des agents d'entretien afin d'identifier des axes de prévention des maladies professionnelles du site de St Jérôme en particulier

Acteurs : DRH, médecins de prévention, ergonomes

Budget : 12 000 €

### 5.3 Prévention des risques liés aux risques émergents

- Poursuivre le recensement des risques émergents et conduire l'enquête annuelle sur les nanomatériaux et lasers puissants.

Acteurs : DHSE

### 5.4 Prévention des risques liés aux agents cancérigènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction

## Programme de Prévention 2016/2017

- Amiante : Mettre en place chaque année une enquête auprès des personnels à partir d'un questionnaire en ligne (objectif : dématérialiser la démarche, la rendre plus aisée à renseigner pour les agents tout en garantissant la confidentialité des informations saisies) afin de recenser les personnels ayant été soumis au risque « amiante » au cours de leur carrière.

Acteurs : DRH, médecins de prévention, DHSE

- Produits chimiques et ionisants : dématérialiser la saisie des fiches d'expositions individuelles ; identification précise et exhaustive des personnels qui occupent des postes à risques ; exploiter les fiches d'expositions individuelles pour cibler des actions de préventions.

Acteurs : DHSE, DOSI, DRH, médecins de prévention

Budget : à définir en fonction de la solution retenue

### Axe 6 - Poursuivre l'élimination des déchets orphelins et la régularisation vis-à-vis de l'ASN

Poursuivre la clôture des autorisations périmées et la reprise des sources scellées orphelines

Acteurs : DHSE

Budget : 50 000 €

**Budget global (hors coûts internes) : 181 000 €**